

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie
Nº M21- 0000708
60840

Maladie

Dentaire

Optiqu

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **1139** Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **HARBOUZE Ahmed**

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : **0551 883624** Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie Nº M21- 00708

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ■ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ■ Perte en charge | : pec@mupras.com |
| ■ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-576805

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 1439			
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : HARBOUZO Ahmed			
Date de naissance : 16/12/1952			
Adresse : 24 Route Ouled Ziane Appt 14 Casablanca			
Tél. : 0661885624	Total des frais engagés : 1780,40 Dhs		

Cadre réservé au Médecin	
Dr. JABRI LEILA Spécialiste en Endocrinologie Hôpital Allal Ben Abdellah Casablanca 20000 - 3ème Etage Bld. Allal Ben Abdellah Chock - Casablanca Tél. : 05 22 80 66 96 INPE : 09 116 3082	
Cachet du médecin :	Age: 68 ans
Date de consultation :	Conjoint
Nom et prénom du malade : Harbouzo Ahmed	Erfant
Lien de parenté : Soeur	Nature de la maladie : Diabète type 2
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Casablanca
Signature de l'adhérent(e) :

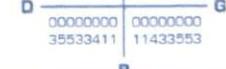
Le : 22/10/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes.
03/03/2021			Goutt	INP 50 100 100 100 INPE : 091186082
19/03/2021			Boote	DRILLEIDA

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fourguiseau	Date	Montant de la Facture
<i>M. - Mohamed Dibury</i>	<i>13/3/2012</i>	<i>782.00</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire d'ANALYSES Laboratoire et du Radiologue Médecins Mokhtar si Dakar, Angle Bd. La Résistance et La Géante, n°14 - Casablanca	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	04/03/2021	B 510 + RA	698,40

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.				
SOINS DENTAIRES 		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
				INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES 		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE  (Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Therapeutique, nécessaire à la profession		
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

Docteur JABRI Leila

Spécialiste en Endocrinologie

Diabétologie

Maladies Métaboliques

Ancienne Interne du CHU de NICE

Diplômée de la Faculté
de Médecine de NICE

الدكتورة جبري ليلا

اختصاصية في مرض السكري

أمراض الغدد الصماء - أمراض الأيض

خريجة كلية الطب بنينس بفرنسا

Casablanca, le 19 Mars 2021 الدار البيضاء في

M. HARBOUZE AHMED

Laboratoires
Pfizer S.A.

LYRICA 75MG 56 gélules
P.P.V : 307DH00

LYRICA 75MG 56 gélules
P.P.V : 307DH00

LYRICA 75MG 56 gélules
P.P.V : 307DH00

1/ GLUCOPHAGE 1000 MG 30 CPS

1 co Matin et 1 Soir pendant 3 mois

2/ LYRICA 75MG 56 GELULES

1 gel Soir pendant 3 mois

782,00

PHARMACIE DU SOLEIL
ZÉTATIQ M. - Pharmacien
43, Rue Mohamed Dioury
CASABLANCA
Tél.: 05 22 30 11 09 / 05 22 30 12 35

Dr. JABRI LEILA
Spécialiste en Endocrinologie
Diabète et Maladies Métaboliques
Rue Saïda Hammouda 405 - 3ème étage
Bd El Qods Al Anik - Casablanca
Tél. : 05 22 50 66 06
M.P.E. : 0911260922

شارع القدس إقامة الصفا تجئة السكن الانبياء عمارة 405 رقم 18 الطابق الثالث الدار البيضاء

Bd El Qods, Résidence SAFFA, lotissement Assakan Al Anik, Imm 405 - 3ème étage N° 18 - Casablanca

Tél.: 05 22 50 66 06 - Email : diabeto.jabri@gmail.com

LOT 201457
EXP 11/2023
PPV 28.00DH

Docteur JABRI Leila

Spécialiste en Endocrinologie

Diabétologie

Maladies Métaboliques

Diplômée de la Faculté

de Médecine de NICE

Diplômée en Echographie

Thyroïdienne - Université Paris Descartes

كتورة جبري ليلى

متخصصة في مرض السكري

أمراض الغدد الصماء - أمراض الأيض

خريجة كلية الطب بنينيس بفرنسا

حاصلة على دبلوم

للغدة الدرقية

Laboratoire MOKAWAMA

S 1040321002

HARBOUZE Ahmed

EDN:16/02/1992



Mr

LDH+CPK+CRE+GOT+GPT+GGT

Casablanca, le

03/03/2001

N - HARBOUZE
Ahmed

Dr. JABRI LEILA
Spécialiste en Endocrinologie
Diabétologie et Maladies Métaboliques
Résidence SAFFA, 18ème Etage
Bd El Qods Km Chock - Casablanca
Tél : 05 22 50 66 06
INPE : 091166082

LABORATOIRE MOKAWAMA D'ANALYSES MEDICALES
Dr. BENAZZOUJ (Président)
Place Dakar (Rue pointe CHIMICOLOGIE)
Angle Bd La Gironde et Bd La République
N°14, 1er étage - Casablanca
Tél : 05 22 44 81 80 - Fax : 05 22 44 81 83

HSAN

meilleure -

- DFG pour MDRI.

- AAST, AUST, GLUT

- micros / micros -
(ws du lab)

شارع القدس إقامة الصفا تجزئة السكن الانبيقي عمارة 405 رقم 18 الطابق الثالث الدار البيضاء

Bd El Qods, Résidence SAFFA, lotissement Assakan Al Anik, Imm 405 - 3ème étage N° 18 - Casablanca

Tél.: 05 22 50 66 06 - Email : diabeto.jabri@gmail.com



**LABORATOIRE
MOKAWAMA**
D'Analyses Médicales

مختبر المقاومة للتحليلات الطبية

Dr. BENAZZOU Narjis

Médecin Spécialiste en Biologie Médicale

Diplômée de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Rabat

Biochimie clinique
Bactériologie médicale
Hématologie
Immunologie
Hormonologie - Oncologie
Parasitologie - Mycologie
Virologie médicale
Spermiose

Casablanca, le 04/03/2021

Code Patient 15-00422



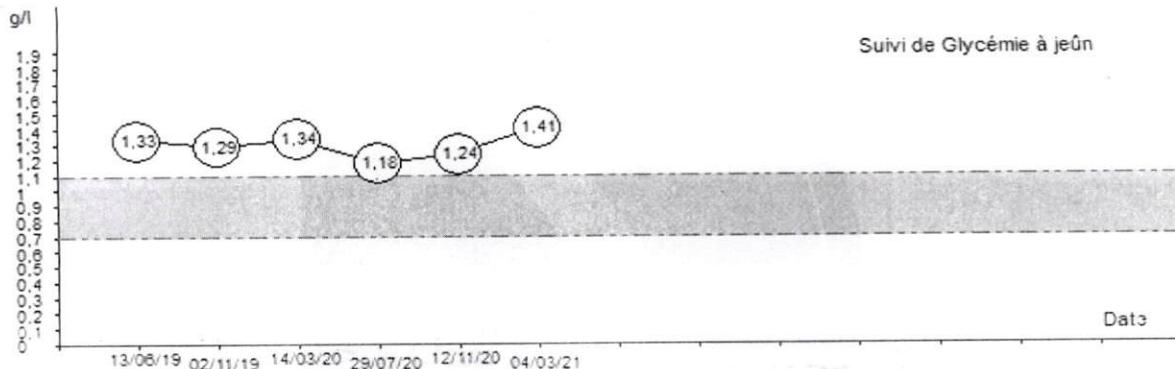
Nom : Mr HARBOUZE Ahmed

Dossier N° : 040321-002 Prélèvement du: 04/03/2021 7:42

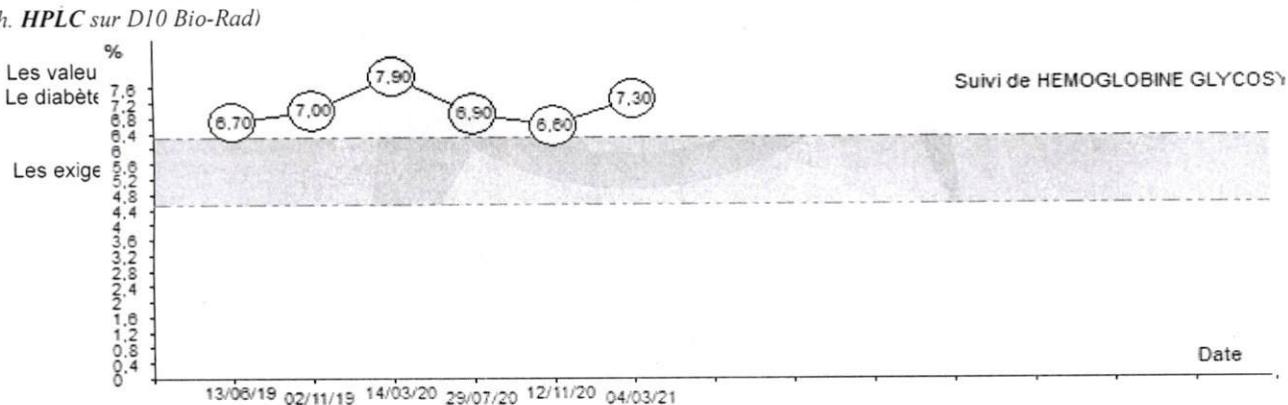
Compte rendu d'analyses

ANALYSES DE BIOCHIMIE (SANG)

GLYCEMIE A JEUN	(Tech. GLUCOSE OXYDASE /PEROXYDASE, sur Biosystem)	: 1,41 g/l 7,83 mmol/l	Valeurs Usuelles (0,7 - 1,1) (3,89 - 6,11)	Antériorité
-----------------	--	---------------------------	---	-------------

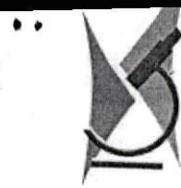


HÉMOGLOBINE GLYCOSYLÉE A1C	(Tech. HPLC sur D10 Bio-Rad)	: 7,30 %	(4,5 - 6,3)
----------------------------	------------------------------	----------	---------------



UREE	(Tech. UREASE, sur Biosystem)	: 0,35 g/l 5,83 mmol/l	(0,15 - 0,45)	0,22 (09/03/15)
------	-------------------------------	---------------------------	-----------------	-----------------

LABORATOIRE MOKAWAMA D'ANALYSES MÉDICALES
Dr. BENAZZOU Narjis
Place Dakar (Rond point CHIMICOLOR)
Angle Bd La Gironde et Bd La Résistance



LABORATOIRE
MOKAWAMA
D'Analyses Médicales

Dr. BENAZZOU Narjis

Médecin Spécialiste en Biologie Médicale

Diplômée de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Rabat

Biochimie clinique
Bactériologie médicale
Hématologie
Immunologie
Hormonologie - Oncologie
Parasitologie - Mycologie
Virologie médicale
Spermiologie

Facture



INPE: 093061968

N° facture : 2021-0658

Date : 04/03/2021

Patient : Mr HARBOUZE Ahmed

Analyses	Valeur en B	Montant
Glycémie à jeûn	30	40,20
HEMOGLOBINE GLYCOSYLEE A1C	100	134,00
UREE	30	40,20
CREATININE	30	40,20
SGOT/ASAT aspartate aminotransférase	50	67,00
SGPT/ALAT alanine-aminotransférase:	50	67,00
GGT (Gamma glutamyl transférase)	50	67,00
RAPPORT MICROALBUMINE/CREATININE	130	174,20
CLAIRANCE DE LA CREATININE CALCULEE	40	53,60

Total B	510	683,40
APB	1,0	15,00
Majoration de garde		
Total		698,40

Arrêtée la présente facture à la somme de : Six cent quatre-vingt-dix-huit dirhams 40 centimes***

Laboratoire Mokawama
D'Analyses Médicales



**LABORATOIRE
MOKAWAMA**
D'Analyses Médicales

مختبر المقاومة للتحليلات الطبية

Dr. BENAZZOU Narjis

Médecin Spécialiste en Biologie Médicale

Diplômée de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Rabat

Biochimie clinique
Bactériologie médicale
Hématologie
Immunologie
Hormonologie - Oncologie
Parasitologie - Mycologie
Virologie médicale
Spermiologie

Dossier N° : 040321-002

Mr HARBOUZE Ahmed

ANALYSES DE BIOCHIMIE (SANG)

		Valeurs Usuelles	Antériorité
GGT (Gamma glutamyl transférase) (Tech. IFCC, sur Biosystem)	: 22 UI/l	(10 - 55)	26 (14/03/20)

ANALYSES URINAIRES

RAPPORT MICROALBUMINE/CREATININE

		Valeurs Usuelles	Antériorité
MICROALBUMINURIE SUR ECHANTILLON (Tech. Turbidimétrie)	: 12,00 mg/l	(Inférieur à 15)	
CREATININE URINAIRE	: 1396,00 mg/l		
Résultat	: 8,60 mg/g	(Inférieur à 30)	

ANALYSES BIOCHIMIQUES

CLAIRANCE DE LA CREATININE CALCULEE

		Valeurs Usuelles	Antériorité
SELON MDRD	: 71 ml/min	(80 - 120)	

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons bon rétablissement

Le Biographe

LABORATOIRE MOKAWAMA D'ANALYSES MÉDICALES
Dr. BENAZZOU Narjis
Place Dakar (Rond point CHIMICOLOR)
Angle Bd La Gironde et Bd La Résistance
N°14, 1er étage - Casablanca
Tél : 05 22 44 81 80 - Fax : 05 22 44 81 83



**LABORATOIRE
MOKAWAMA**
D'Analyses Médicales

مختبر المقاومة للتحليلات الطبية

Dr. BENAZZOU Narjis

Médecin Spécialiste en Biologie Médicale

Diplômée de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Rabat

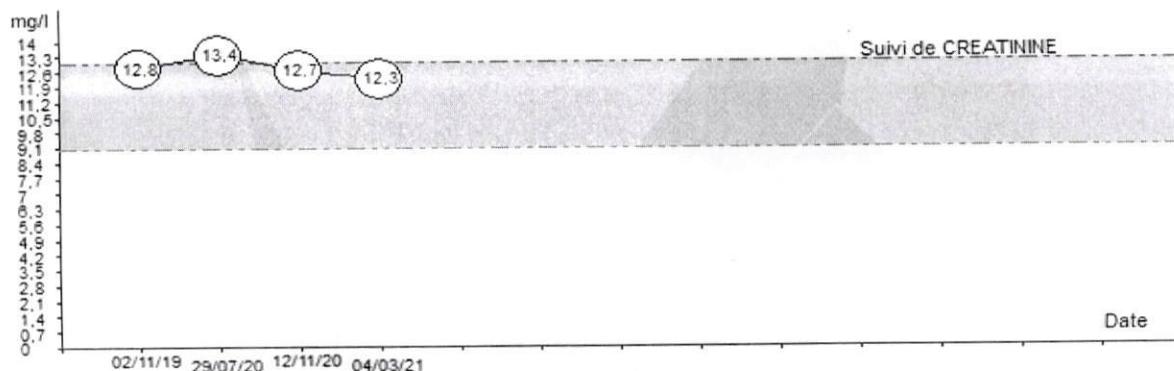
Biochimie clinique
Bactériologie médicale
Hématologie
Immunologie
Hormonologie - Oncologie
Parasitologie - Mycologie
Virologie médicale
Spermiologie

Dossier N° : 040321-002

Mr HARBOUZE Ahmed

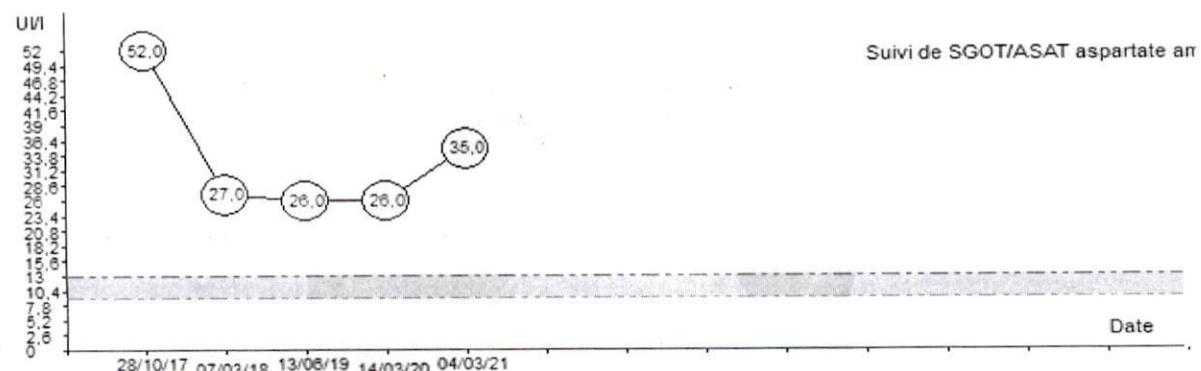
ANALYSES DE BIOCHIMIE (SANG)

CREATININE	:	12,27 mg/l	Valeurs Usuelles
(Tech. PICRATE ALCALIN, sur biosystem)		108,59 µmol/l	(9 - 13) (79,65 - 115,05)



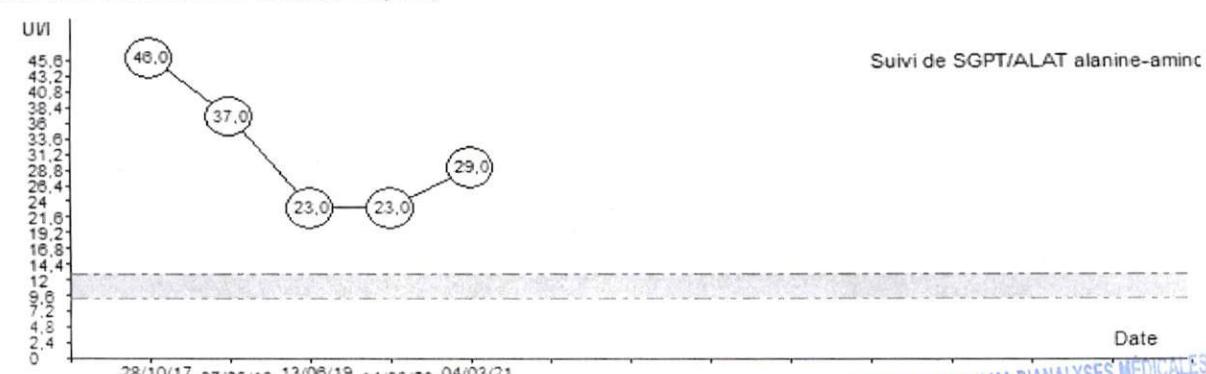
SGOT/ASAT aspartate aminotransférase	:	35 UI/l	(Inférieur à 40)
--------------------------------------	---	---------	--------------------

(Tech. IFCC SANS PHOSPHATE DE PYRIDOXAL, sur biosystem)



SGPT/ALAT alanine-aminotransférase	:	29 UI/l	(Inférieur à 40)
------------------------------------	---	---------	--------------------

(Tech. IFCC SANS PHOSPHATE DE PYRIDOXAL, sur biosystem)



Rapport de patient

Bio-Rad DATE : 04/03/2021
D-10 HEURE : 13:08
N° Série : #DJ5F028603 Version Logiciel : 4.20-2
Id. de l'échantillon : 2040321002
Date d'injection : 04/03/2021 13:08
N° d'injection : 3 Méthode : HbA1c
N° de portoir : --- Position du portoir : 3

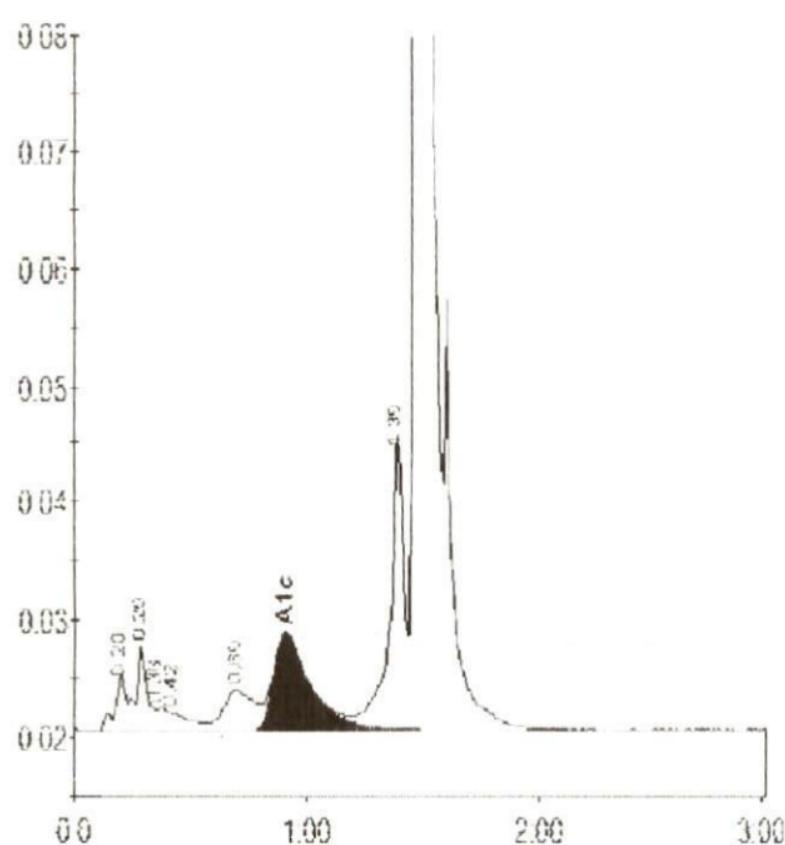


Table des pics - ID : 2040321002

Pic	Tps.Ret	Hauteur	Aire	% Aire
A1a	0.20	4781	19729	1.2
A1b	0.29	7197	19006	1.2
Unknown	0.36	1836	7746	0.5
F	0.42	1466	9087	0.6
LA1c/CHb-1	0.69	3434	31052	1.9
A1c	0.91	8204	90281	7.3
P3	1.39	25042	108777	6.8
A0	1.47	378575	1319880	82.2
Aire totale :		1605559		

Concentration :	%
A1c	7.3